



Benefits

Date: 22.11.2024
Pour plus d'informations: learn.swissalary.ch



Informations légales

SwissSalary Ltd. se réserve l'application de l'ensemble des droits découlant du présent document.

Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit - graphiquement, électroniquement ou mécaniquement, ni copié ou enregistré à l'aide d'un système de stockage d'informations et d'interrogation de données - sans l'autorisation écrite de SwissSalary Ltd.

SwissSalary Ltd. conserve intégralement tous ses droits de propriété intellectuelle, en particulier tous les droits de brevet, de conception, d'auteur, de protection des noms et des sociétés, ainsi que les droits concernant son savoir-faire.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, SwissSalary Ltd. décline toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou de dommages résultant de l'utilisation d'informations contenues dans le présent document ou de l'utilisation des programmes et du code source associé. SwissSalary Ltd. ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes de bénéfice, dommages commerciaux ou tout autre dommage provoqué ou supposé être provoqué, directement ou indirectement, par ce document.

copyright 1998 - 2024 Swisssalary Ltd.

Date de la modification: 22.11.2024

Mentions légales

SwissSalary AG (SwissSalary Ltd.)
Bernstrasse 28
CH-3322 Urtenen-Schönbühl
Schweiz

Tél.: +41 (0)31 950 07 77
support@swisssalary.ch
swisssalary.ch

Média social

Youtube
Facebook
Instagram
LinkedIn
Xing
X

Certification

Swissdec

Index

1	Aperçu de la configuration des Benefits (avantages sociaux)	
1.1	Benefit Details	4
1.1.1	Général	4
1.1.2	Genres de salaire	5
1.1.3	Contrats	5
1.1.4	Taux	5
1.1.5	Limites	6
2	Benefit Type	
2.1	Benefit Type	7
3	Benefit Configuration du droit aux prestations	
3.1	Codes du droit aux prestations	8
3.2	Définition des séquences de changement de code	9
4	Genres de salaire – Attribution du type Benefit	
4.1	Attribution du type Benefit	10
5	Benefit Prestataire de service/Organisme assureur	
5.1	Général	11
6	Paramètres de la déclaration de salaire	
6.1	Paramètres	12
7	Benefit Contrats	
7.1	Contrats d'assurance	13
7.2	Contrats d'assurance associés	13
8	Règles	
8.1	Définition	14
8.2	Espaces réservés	14

1 Aperçu de la configuration des Benefits (avantages sociaux)

La configuration Benefit peut être consultée via les Données de base salaires.

La configuration Benefit et les contrats Benefit peuvent être sélectionnés comme entrée directe.

Un aperçu de tous les Benefits définis s'affiche sur la page d'accueil.

Les détails de la configuration spécifique peut être affichée sur la page d'information détaillée.

1.1 Benefit Details

1.1.1 Général

Nom de champ	Description
Code	Code à définir librement
Désignation	Description de l'avantage social à définir librement
Description localisée	Affichage de la traduction de la description saisie en fonction de la langue de l'utilisateur
Type	Sélection d'un type de Benefit. Sur le type Benefit, on définit le genre de salaire de base référencé pour le calcul de ce Benefit. Un type de Benefit est requis pour le calcul si la matrice de calcul est en pourcentage et/ou si le calcul est effectué en tenant compte de limites. Un type de Benefit peut être utilisé dans plusieurs Benefits.
Ordre d'évaluation	L'ordre d'évaluation peut être défini individuellement
Application du Benefit	Si un Benefit existant est sélectionné, les paramètres de ce Benefit seront pris en compte. Le calcul est effectué avec le type Benefit, le genre de salaire Salaire et des limites identiques. Les taux et le genre de salaire Collaborateur et Employeur peuvent être contrôlés individuellement.
Droit aux prestations	Le droit aux prestations peut être défini librement et attribué au Benefit approprié. Cette sélection est affichée et attribuée sur la fiche employé, le groupe décompte et les créations de postes correspondants.

1.1.2 Genres de salaire

Nom de champ	Description
Genre de salaire	Le genre de salaire Salaire est calculé en fonction du droit aux prestations et des limites définies dans Benefit. Un genre de salaire Salaire doit être enregistré uniquement si le Benefit est calculé avec un pourcentage ou s'il faut tenir compte de limites.
Genre de salaire non assujetti	Définit sur quel genre de salaire le montant non pris en compte dans le Benefit en raison de la limite définie est calculé.
Genre de salaire de l'employé	Définit le genre de salaire par lequel le Benefit est comptabilisé sur la page Employé. Tous les genres de salaire de type 'Allocation', 'Frais' et 'Dédutions' peuvent être sélectionnés. Le type de calcul 'calculé' doit impérativement être défini pour ces genres de salaire.
Genre de salaire de l'employeur	Définit le genre de salaire par lequel le Benefit est comptabilisé sur la page Employeur. Tous les genres de salaire de type 'Employeur' peuvent être sélectionnés. Le type de calcul 'calculé' doit impérativement être défini pour ces genres de salaire.

1.1.3 Contrats

Nom de champ	Description
Valide à partir de	Définit la date à partir de laquelle le contrat sélectionné pour ce Benefit s'applique.
N° de contrat	Sélection du contrat
Description du contrat	Affichage de la description du contrat

1.1.4 Taux

Nom de champ	Description
Valide à partir de	Définit la date à partir de laquelle le taux sélectionné est valable.
Code de règle	Sélection d'une règle afin d'utiliser un taux/montant uniquement pour certains calculs
Description de règle	Affichage de la description de la règle sélectionnée
Taux Type	Les taux peuvent être enregistrés sous forme de valeur fixe ou de pourcentage
Employé	Taux utilisé pour calculer le genre de salaire Collaborateur en fonction de l'obligation de prise en charge et de la règle
Employeur	Taux utilisé pour calculer le genre de salaire Employeur en fonction de l'obligation de prise en charge et de la règle

1.1.5 Limites

Nom de champ	Description
Valide à partir de	Définit la date à partir de laquelle la limite s'applique.
Limite inférieure (annuelle)	Définit le seuil: la valeur 0.00 signifie illimité
Limite supérieure (annuelle)	Définit le plafond: la valeur 0.00 signifie illimité

2 Benefit Type

2.1 Benefit Type

Le genre de salaire de base référencé pour le calcul du Benefit est défini sur le type Benefit. Un type de Benefit est requis uniquement pour les Benefits pour lesquels une matrice de calcul par pourcentage et/ou le calcul en tenant compte des limites est défini.

Un type Benefit peut être utilisé dans différents Benefits.

3 Benefit Configuration du droit aux prestations

3.1 Codes du droit aux prestations

Le droit aux prestations peut être défini librement. Pour chaque code de droit aux prestations, on peut définir si c'est l'employeur ou l'employé qui prend en charge la prestation. Cette définition influe entre autres sur le calcul des genres de salaire Employé et Employeur pour le Benefit attribué correspondant.

Si l'employeur prend en charge la part de prestation destinée à l'employé, choisissez l'option «Employeur» dans l'assujettissement aux prestations du collaborateur.

Si le collaborateur prend en charge la part de prestation de l'employeur, choisissez l'option «Employé» dans l'assujettissement aux prestations de l'employeur.

À l'aide de la définition des séquences, les changements de code automatisés peuvent être configurés sur la base de règles sélectionnables. Exemple: changement automatique quand la limite d'âge est atteinte.

Nom de champ	Description
Code	Code à définir librement
Désignation	Description à définir librement
Part de l'employé	Définit s'il existe une obligation/autorisation de prise en charge pour le collaborateur. Les options suivantes sont disponibles: - non soumis - Employé - Employeur
Part de l'employeur	Définit s'il existe une obligation/autorisation de prise en charge pour l'employeur. Les options suivantes sont disponibles: - non soumis - Employé - Employeur

Nom de champ	Description
Code	Code à définir librement
Désignation	Description à définir librement

Champs du tableau Benefit Définition de la séquence Codes de prestations

Nom de champ	Description
Code	Tous les codes définis pour l'obligation de prise en charge (Coverage Type) choisie peuvent être sélectionnés
Next Code	Définit le code qui doit être automatiquement attribué au collaborateur selon une règle. Exemple: changement de code automatique quand une certaine limite d'âge est atteinte.
Règle	Sélection de la règle qui contrôle le changement de code automatique

3.2 Définition des séquences de changement de code

Les changements de code automatisés peuvent être configurés sur la base de règles sélectionnables en définissant des séquences.

Tous les codes de l'obligation de prise en charge sélectionnée sont disponibles. Un changement de code automatique peut être initié par code à l'aide d'une règle à définir au choix. Exemple: changement automatique quand la limite d'âge est atteinte.

4 Genres de salaire – Attribution du type Benefit

4.1 Attribution du type Benefit

Sous l'onglet 'Benefit Attribution', on peut définir par genre de salaire si le type de salaire en question est pris en compte dans les types Benefit définis.

La valeur de ce genre de salaire s'intègre au genre de salaire de base enregistré dans le type Benefit.

5 Benefit Prestataire de service/Organisme assureur

5.1 Général

Définition du prestataire de service/assureur qui peut être enregistré comme référence pour chaque contrat d'assurance. Un nombre de contrats au choix peut être attribué à chaque assureur/prestataire de service.

Exemple: un client a contracté diverses polices d'assurance auprès d'un organisme assureur. Aux prestataires de service qui sont transmis via ELM, correspond le numéro de l'assureur conformément à la liste des bénéficiaires de Swissdec. Les coordonnées du prestataire de service/assureur sont enregistrées et référencées dans le tableau des contacts SwissSalary.

La colonne « Nombre de contrats » indique les contrats reliés au Benefit qui peuvent être consultés directement.

Un nombre de contrats au choix avec différents types de domaine peut désormais être enregistré par assureur.

Nom de champ	Description
N°	Utilisation du numéro d'assureur conformément à la liste des bénéficiaires Swissdec à condition qu'un transfert de type ELM soit effectué. Ce numéro se trouve sur le profil de l'assurance ou peut être recherché sur la page d'accueil de Swissdec, sous « Bénéficiaires des données salariales prêts à recevoir ».
Description	Désignation de l'assureur
N° de contact	Sélection du contact SwissSalary associé pour relier l'adresse et les coordonnées de contact au prestataire de service/assureur.
Nombre de contrats	Un nombre de contrats au choix peut être défini par prestataire de service/assureur. On accède ainsi en quelques clics directement à la vue des contrats reliés au prestataire de service/assureur.

6 Paramètres de la déclaration de salaire

6.1 Paramètres

Si le Benefit est transmis via ELM, il faut effectuer une configuration de la déclaration de salaire. On définit ici le domaine ELM qui vaut pour ce Benefit.

Le code d'assurance peut être enregistré pour les ensembles de données uniquement avec les domaines suivants

- 1.) IJM - assurance indemnités journalières pour maladie
- 2.) LAAC - assurance accident complémentaire

Nom de champ	Description
Benefit Code	Sélection du Benefit
Domaine	Sélection des domaines avec lesquels ce Benefit a été déclaré électroniquement via ELM
Code de catégorie d'assurance	Sélection du code d'assurance. Le code d'assurance peut être défini seulement si les domaines IJM et LAAC ont été attribués. - IJM assurance indemnités journalières pour maladie - LAAC assurance accident complémentaire

7 Benefit Contrats

7.1 Contrats d'assurance

Les contrats de prestations/d'assurance peuvent être définis sous Benefit. Les contrats d'assurance pour lesquels une transmission électronique vers les prestataires de service/assureurs doit être possible peuvent être enregistrés avec les paramètres requis.

Une transmission électronique via ELM Swissdec par défaut est prévue pour les domaines suivants: AVS/AC, CCF, IJM, LAA, LAAC.

Les contrats Benefit sont attribués à un type de Benefit. À l'étape Benefit, sont également définis les domaines pour lesquels la transmission via ELM sera effectuée. (configuration de la déclaration de salaire)

Nom de champ	Description
N°	Numéro de contrat
Description	Description du contrat d'assurance
Prestataire de service/assureur	Sélection du prestataire de service/assureur. Toutes les entrées saisies sous Benefit prestataire de service/assureur sont disponibles.
Groupe de comptabilisation	Ce champ est requis uniquement dans LPP. Exemple: une entreprise a un contrat d'assurance avec plusieurs filiales. Si l'assurance souhaite ensuite disposer de données précises concernant la filiale, celles-ci peut être obtenues via le groupe décompte.
Réponse ELM	Les éléments de salaire ou le journal sont indiquées par IJM via ELM en fonction de la transmission.
N° client	Champ de saisie pour le numéro de client, numéro conforme au profil d'assurance ELM
Validation ELM automatique	Actif / inactif Avec la norme de transmission Swissdec 5.0, le processus de validation pour les déclarations de salaire est facultatif quand les données sont complètes. Afin de pouvoir ajouter des personnes qui n'ont pas été comptabilisées via SwissSalary dans le domaine de la déclaration de salaire annuelle LAA, la déclaration de salaire peut maintenant être marquée sur le contrat comme incomplète. Le processus de validation est accessible à partir du portail de l'assurance et des personnes peuvent y être ajoutées. Dans le tableau Contrat d'assurance, la validation ELM automatique n'est pas activée par défaut. Sans activation de la validation ELM automatique, la déclaration est transmise comme incomplète de manière à déclencher le processus de validation du côté de l'assurance.
Méthode de déclaration de salaire ELM	Électronique Cette procédure comprend la transmission directe des données salariales en utilisant les technologies de service Web (WSDL, UDDI) et est l'objectif à long terme.

7.2 Contrats d'assurance associés

Pour les contrats AVS, le contrat d'assurance LPP et LAA doit être associé afin d'être délivré lors de la transmission ELM. Les Benefits qui ont des domaines LPP ou LAA dans les paramétrages de la déclaration de salaire peuvent être sélectionnés. Le contrat associé est référencé et affiché de manière appropriée.

8 Règles

8.1 Définition

Pour pouvoir calculer un Benefit uniquement pour certains groupes de collaborateurs ou des taux/valeurs fixes en fonction de différents critères, des règles à définir librement peuvent être créées.

Pour définir les règles, les requêtes souhaitées peuvent être regroupées avec différents opérateurs WHERE AND OR. Tous les tableaux et champs sont disponibles. Un tableau par règle peut être choisi et en fonction des champs disponibles, on peut définir les requêtes. On peut également utiliser des formules de date pour définir des règles en fonction de dates.

Les formules pouvant être fixées dans les vues Business Central par défaut sont disponibles comme critères de filtrage. Les espaces réservés suivants sont en outre disponibles :

- Date de sortie: RD ou date de démission
- Date de décompte: PD ou date de paiement

Une formule pourrait être:

>pd-cm-70Y

Plusieurs requêtes différentes peuvent également être combinées et regroupées dans une même règle.

Différentes règles peuvent également être utilisées, résumées en une seule règle. Ex. : règle de la limite d'âge combinée au sexe.

Remarque: les fonctionnalités ne sont actuellement disponibles que pour le tableau Personnel 3009080.

8.2 Espaces réservés

Les espaces réservés suivants peuvent être utilisés dans les règles:

- Date de sortie: RD ou date de démission
- Date de décompte: PD ou date de paiement